

Que dire du CM de mardi 22 juin 2021 ?

Ce document complète le PV du conseil.

Ce CM fut un peu plus participatif et moins tendu !

Plusieurs élus non rapporteurs ont pris la parole.

Toutes les délibérations n'ont pas été votées selon le mode clivant 15 pour 4 contres.

Plusieurs ont été prises à l'unanimité.

Aucun compte rendus de commissions depuis le 25 avril 2021seuls quelques ordres du jour simplistes ont été envoyés. Rien sur le site de la mairie ne permet aux élus et aux administrés de suivre la gouvernance de la commune.

Pas d'applaudissements à la fin mais une agression du maire en fin de CM.

Pas de prise de notes de la secrétaire de séance Anne Laure donc un enregistrement audio ou bien c'est la DGS qui le fait tout en gérant la vidéo projection peu visible....

Plusieurs délibérations lues par les rapporteurs ne correspondent pas au rapport de présentation envoyé aux élus. Pourquoi ce manque d'exactitude ?

Délib 56 : Finances : décision modificative n°1.

C'est la seconde erreur d'imputation comptable ; la première concerne 200 000 € ; celle-ci génère un excédent de recettes de 144 688€ ce qui est une bonne erreur !

Ces 2 erreurs en moins d'un an doivent induire une meilleure coordination entre la municipalité et la Trésorerie Générale d'Agen garante de la bonne tenue des comptes.

La présentation purement comptable de ces modifications ne permet pas aux élus et encore moins aux administrés de « comprendre » ces données chiffrées. La présentation du rapporteur doit être incluse dans ces tableaux dès le rapport de présentation et à fortiori maintenue dans le pv du conseil.

Ce langage d'initiés montre la volonté de ne pas partager l'information et de maintenir les administrés dans une irresponsabilité coupable permettant toutes les dérives volontaires ou non des dits initiés.

Partager l'information est un devoir pour les élus et un droit pour les administrés !

Assurer la compréhension des informations c'est respecter les administrés !

Ainsi de nombreux sigles sont utilisés ; ils doivent être explicités !

EPFL : Etablissement Public Foncier Local = organisme se substituant aux communes pour l'achat et la vente de biens à un taux de 3% par an.

Aujourd'hui nous pouvons emprunter à moins de 1 % !

ADAP ou Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmée :

Il s'agit d'adapter tous les lieux publics à tous les handicaps afin de les rendre accessibles en autonomie : fauteuil roulant – mobilité réduite - Passage clouté sonorisé - ...

L achat de 5000€ de mobilier urbain est inutile : nous ne sommes pas une commune urbaine nos rues sont encore des routes il faut buser ce fossés au moins sur un côté afin que les piétons soient protégés donc cet achat est à différer

Idem pour les 5000€ des clés magnétiques des salles communales : encore un achat inutiles tout comme les parkings devant la mairie

Aucun débat sur les 80 000€ de la marelle....

Aucune nouvelle de la vente Turchi et du cheminement piéton ni de la zinguerie des 2 absides de l'église

Délib 57 : Défense extérieure contre l'incendie :

Les 21 600€ d'assistance technique pour le plan de sauvegarde incendie sont un gaspillage inutile car aucune commune ne le fait car ce document peut être élaboré en interne avec l'aide des pompiers du SDIS de Foulayronnes (Service Départemental d'Incendie et de Secours) déjà rencontré pour l'installation d'une bâche à incendie chemin des Chevreuils dont la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) de 4 400€ n'a pas pu être obtenue en 2021 car déjà utilisée pour la Maison du Placé.

Pourquoi ne pas différer cette installation en 2022 et ainsi obtenir cette subvention ?

Aucune incidence sur l'obtention du permis de construire induisant cette installation.

Encore du gaspillage !

A quand l'augmentation des impôts locaux ?

Déjà l'AGGLO augmente de 1% l'impôt sur le bâti soit 70€ par an en plus en moyenne par foyer imposable sur notre commune ! (source AGGLO)

Délib 62 du rapport de présentation : définition d'une orientation d'aménagement pour un projet d'éco quartier solidaire au lieudit Planton.

Nous sommes pour que le projet d'éco quartier PLANTON soit poursuivi mais l'achat de la parcelle via l'EPFL doit être repoussé le plus possible à moins que ce projet soit un éco quartier exclusivement communal via un budget annexe de plusieurs millions d'€ C'est la seule méthode d'avoir un projet urbanistique protégé des pressions des entrepreneurs lotisseurs. De plus ce type d'action communale est compatible avec les compétences et les rémunérations de la DGS actuelle de notre commune en mal de projets municipaux d'envergure.

La tonte par le cat est passée de 25 000 € à 35 000 car 3 lotissements sont ajoutés à la prestation.

Nous avons prévu via la tonte écologique de maintenir le prix malgré l'augmentation de la surface traitée.

Donc 10 000 €/an sont perdus par méconnaissances ni négociations : où est l'appel d'offre de service ?

L'achat de la maison Mazariol est un emprunt de 105 000 € déguisé via l'EPFL donc notre dette communale va passer de 6.3ans à plus de 7 ans alors que la moyenne des communes de l'Agglo est de 3.5ans.

Aucune utilisation de cette maison durant les 2 à 4 ans de ce mode de gestion : pourquoi pas une résidence temporaire d'artistes ?